VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du Mercredi 20 novembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

19/128/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Convention d'occupation entre la Mairie de Secteur et la SARL LE CASTI.

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire du $6^{\dot{e}me}$ secteur soumet au conseil des $11^{\dot{e}me}$ et $12^{\dot{e}me}$ arrondissements le rapport suivant :

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la reconduction d'une convention entre la Mairie de secteur et la SARL LE CASTI concernant l'exploitation de la buvette située à l'intérieur du jeu de boules Saint Barnabé sis 29, rue Série dans le 12^{ème} arrondissement.

La convention arrivant à échéance le 31 décembre 2019, il convient donc de la reconduire pour une durée de trois ans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Est approuvée la convention d'occupation entre la Mairie de secteur et la SARL LE CASTI.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts Julien RAVIER

Enrôlé au CA du 20 novembre 2019